



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/746/Add.1  
12 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session  
Point 82 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : ELABORATION  
D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME  
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000)

Rapport de la Deuxième Commission (Partie II)\*

Rapporteur : Mme Martha DUEÑAS de WHIST (Equateur)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 82 de l'ordre du jour (voir A/44/746, par. 2). La décision à prendre au sujet de l'alinéa a) de ce point a été examinée à la 34e séance, le 15 novembre 1989. On trouvera un exposé des débats de la Commission sur ce point dans le compte rendu analytique A/C.2/44/SR.34.

II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.2/44/L.11

2. A la 34e séance, le 15 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution (A/C.2/44/L.11) intitulé "Elaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement".

3. A la même séance, après avoir entendu des déclarations des représentants de la Turquie, de la Tunisie et de l'Algérie ainsi que du secrétaire de la Commission, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/44/L.11 sans l'avoir mis aux voix (voir par. 5 ci-dessous).

4. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la France (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté européenne) a fait une déclaration.

\* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour paraîtra en douze parties (voir aussi A/44/746 et Add.2 à 11).

### III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIEME COMMISSION

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Elaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 42/193 du 11 décembre 1987 et 43/182 du 20 décembre 1988,

1. Prend acte du rapport du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement 1/;

2. Recommande que le Comité plénier adopte le schéma figurant dans l'annexe à la présente résolution comme base d'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

#### ANNEXE

Schéma d'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

#### I. PREAMBULE

Bilan des années 80 et perspectives pour les années 90, en vue d'adopter un cadre économique souple de croissance et de développement pour les années 90, compte tenu des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement.

#### II. BUTS ET OBJECTIFS

Promouvoir le développement des pays en développement dans le contexte du renforcement du développement mondial.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 41 (A/44/41).

### III. POLITIQUES ET MESURES

La stratégie devrait porter surtout sur les efforts nationaux dans tous les pays et sur la coopération internationale pour les années 90.

La stratégie devrait aborder notamment les points suivants :

a) Réactivation et accélération du développement et d'une croissance économique générale et durable, y compris les questions ci-après :

- i) Dette extérieure;
- ii) Commerce international et produits de base;
- iii) Technologie;
- iv) Politiques industrielles; politiques alimentaires et agricoles;
- v) Cadres de politique économique;

b) Aspects prioritaires du développement :

- i) Eradication de la faim et de la pauvreté;
- ii) Mise en valeur des ressources humaines et développement des institutions;
- iii) Population;
- iv) Environnement;
- v) Alimentation et agriculture;

c) Nécessité de tenir compte de situations, de problèmes et de besoins différents, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés;

d) Financement du développement.

### IV. ROLE DES ORGANES ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES

### V. EXAMEN ET EVALUATION

-----